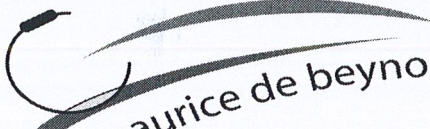


Mise en ligne le :

27 FEV. 2025

Folio N°:



  
Saint-maurice de beynost

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2025-13

### Objet : Taxi – Autorisation de stationnement (ADS)

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2213-33;

**VU** le Code des Transports et notamment ses articles L.3121-1, L.3121-11-1, R.3121-5 et R.3121-23 ;

**VU** L'arrêté préfectoral n° 22-09 du 03/03/2022 portant règlement général de police des taxis dans le département de l'Ain ;

### ARRÊTE :

Article 1 : Le nombre d'autorisation de stationnement offerte à l'exploitation sur la commune de Saint Maurice de Beynost est fixé à deux.

Article 2 : Le Maire est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au sous-préfet de Belley.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à M. le sous-préfet de Belley.

*Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le mercredi 29 janvier 2025.*

Le Maire,

  
Pierre GOUBET